



Information judiciaire sur le décès par cancer de quatre agents de France Télécom

Par Nicolas de La Casinière(<http://www.liberation.fr/auteur/6178-nicolas-de-la-casiniere>) — 20 juillet 1995 à 06:54

A la suite du décès par cancer de quatre jeunes agents de France

Télécom, le bureau départemental de Loire-Atlantique de la CFDT-PTT a déposé plainte contre X auprès du procureur de Saint-Nazaire pour empoisonnement et s'est constitué partie civile. Le parquet a retenu la qualification d'homicide involontaire et ouvert une information judiciaire.

Depuis 1989, quatre agents de France Télécom, âgés de 31 à 36 ans, sont morts de cancers considérés par le syndicat comme hautement suspects. Deux autres agents souffrent actuellement d'une tumeur au cerveau et d'un cancer de la vessie. Ils travaillent tous deux au service de construction des lignes, qui compte 35 salariés à Saint-Nazaire. Les résines injectées entre des bandes isolantes des lignes pourraient être à l'origine de ces cancers. «Ces hommes ont opéré sur des manchons pressurisables assurant le raccordement de câbles, des éléments composés notamment de styrènes et d'isocyanates, qui polymérisent dans des

ouvrages souterrains de moins de 10 m³. Dans des endroits confinés, sous des chaussées, les particules d'amiantes produites par les plaquettes de frein et les gaz d'échappement peuvent être des facteurs aggravants», précise Alain Jubeau, de la CFDT France Télécom, qui a, dès 1992, demandé en vain à sa direction une enquête épidémiologique auprès de l'ensemble des salariés des 168 centres de construction des lignes, soit près de 6.300 agents exposés. Outre cette étude nationale, le syndicat réclame la reconnaissance de ces cancers comme maladies professionnelles. La direction régionale de France Télécom répond que les manchons mis en cause ont été étudiés par des experts de l'INRS (Institut national de recherche sur la sécurité) sans qu'un danger ait été établi ou un taux anormal de produit dangereux, et que les valeurs toxiques relevées sur les chantiers sont inférieures aux valeurs admissibles selon les règlements européens.

Nicolas de La Casinière (<http://www.liberation.fr/auteur/6178-nicolas-de-la-casiniere>)

RECOMMANDÉ PAR LIGATUS**CONTENU RECOMMANDÉ PAR** 

12 astuces de jardinage intelligentes qui vont impressionner vos voisins astucito



Votre entreprise est en croissance ?
Participez au Fast 50 !



Economisez 500 euros par an en changeant d'assurance emprunteur.
Assurance emprunteur



Attention les yeux ! RED 15Go est au prix exceptionnel de 15€/mois
Ca va décoiffer



Réduisez vos dépenses, assurez votre voiture à un tarif sympa : dès 12€/mois
Assurance auto trop chère



Loi pinel : Comment payer 0€ d'impôts pendant 12 ans
Des revenus > 3000€



UNE RENTRÉE BIEN ÉQUIPÉE
La rentrée chez Alinéa :
Jusqu'à -50% sur plus de 1000 produits
Alinéa Meubles et Déco



Au Crédit Mutuel Massif Central, nous faisons tout pour ! Prenez RDV ! Propriétaire ?